



Conditions financières et générales

(valables dès le 1^{er} mai 2024)

Chemin de Champagne 1a, 1025 Saint-Sulpice

Téléphone : 021 694 29 90

www.6sens.ch

Page

Finance d'inscription	3
Conditions tarifaires	3
Dépannage	4
Vacances officielles	4
Modification des plages de présence	4
Délai de résiliation / annulation inscription	4
Dispositions administratives et for	4
Relation bancaire	5

Finance d'inscription

Dès que l'inscription a été confirmée aux parents, la finance d'inscription de CHF 500.00 doit être versée pour chaque nouvel enfant.

L'inscription de l'enfant est définitive au moment où le paiement de la finance d'inscription a pu être enregistré par Les 6 Sens. Cette finance couvre les frais administratifs d'admission. Elle n'est donc remboursée en aucun cas et n'est pas déductible des factures à venir. L'inscription est également définitive lorsque l'enfant intègre la crèche alors que la finance d'inscription n'a raisonnablement pas pu être payée pour des questions de délai. C'est le cas uniquement lorsque l'intégration intervient rapidement après la signature du contrat d'inscription. On entend par intégration le premier jour d'accueil de l'enfant au sein de la crèche ou le premier entretien des parents avec le personnel éducatif lors de l'intégration. Si la date d'arrivée de l'enfant est retardée à la demande des parents, la date de début de contrat demeure celle initialement prévue.

Toute autre et plus ample indemnité pour rupture de contrat est expressément réservée - voir chapitre « Délai de résiliation / annulation inscription » ci-après - page 4 -.

Conditions tarifaires

Conditions tarifaires par mois sur 12 mois

	0700-1830
Lundi	640.00
Mardi	640.00
Mercredi	640.00
Jeudi	640.00
Vendredi	640.00

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les repas et les couches.

Pour assurer une bonne intégration de l'enfant, une présence minimum de 40% par semaine est exigée.

Les montants indiqués ci-dessus sont facturés 12 fois par année indépendamment du nombre de jours dans le mois. Les 3 semaines de fermeture officielle de la crèche ainsi que les jours fériés sont déjà pris en compte dans le tarif, ils ne font donc l'objet d'aucune réduction.

Une absence pour maladie ne donne droit à aucune réduction, la place étant réservée dans tous les cas. Les 6 Sens s'engagent, en cas d'épidémie ou de pandémie d'une ampleur telle que la fermeture temporaire de la structure - sur ordre et/ou avec l'accord des autorités compétentes - est indispensable pour préserver la santé des enfants, à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives sans toutefois y être tenus, ni même obligés et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

Modalités de paiement : 12 factures payables d'avance

Dépannage

Il est possible, en fonction des disponibilités, d'augmenter pour de courtes périodes la fréquentation d'un enfant à la crèche.

Pour tenir compte des frais administratifs la plage horaire ainsi fréquentée est majorée de 10% (par rapport au tarif normal).

Modalités de paiement : report sur la facture du mois suivant la prestation

Vacances officielles

La crèche est fermée pendant les deux premières semaines d'août ainsi qu'une semaine à Noël, soit 3 semaines par année.

La crèche est également fermée pendant les jours fériés suivants : Nouvel-An, 2 janvier, Vendredi-Saint, Lundi de Pâques, Pont de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 1^{er} août, Lundi du Jeûne fédéral ainsi qu'à Noël.

Modification des plages de présence

Une première diminution de taux est possible au plus tôt 3 mois pour la fin d'un mois après que l'enfant ait débuté sa fréquentation à la crèche (premier jour à la crèche). Dans la mesure où les parents renoncent à l'inscription avant que l'enfant n'ait intégré la crèche le taux confirmé par « les 6 Sens » n'est pas modifiable durant le délai de résiliation. Ensuite, une diminution maximum de fréquentation de 40 % est possible pour chaque préavis de 2 mois pour la fin d'un mois.

Délai de résiliation / annulation inscription

La résiliation du contrat est possible moyennant préavis de trois mois pour la fin d'un mois. La résiliation doit être envoyée à la Direction des 6 Sens par lettre recommandée.

L'annulation d'une inscription suit exactement les mêmes règles.

Dispositions administratives communes et for

La signature du contrat d'inscription vaut acceptation des présentes conditions financières et générales.

Les présentes conditions financières et générales sont valables dès le 1^{er} mai 2024. Elles peuvent être modifiées en tout temps moyennant préavis écrit de deux mois.

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions financières et générales et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale.

Le for juridique est à Lausanne.



Conditions financières et générales 2024/2025
valables dès le 1^{er} mai 2024
Tous les tarifs s'entendent en francs suisses / CHF

Relation bancaire

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne

IBAN CH27 0076 7000 A552 4273 3

BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX
Clearing : 767
CCP de la banque : 10-725-4

Compte ouvert au nom de :

CVE Les 6 Sens Sàrl
Chemin des Champs-Courbes 25B
1024 Ecublens